

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 975-16**

**MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
N° 636-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS  
DE LA ZONE IA-402**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire ajouter les sous-groupes d'usages « C9 - Commerce de vente de véhicules » et « C7- Service de réparation de véhicules et articles divers » de la grille de spécification de la zone IA-402;

**ATTENDU QUE** l'objectif est d'autoriser les concessionnaires automobiles dans la zone IA-402;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 juillet 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à ajouter les sous-groupes d'usages « C9 - Commerce de vente de véhicules » et « C7- Service de réparation de véhicules et articles divers » à la grille des spécifications de la zone IA-402, tel qu'apparaissant à la grille des spécifications ci-jointe en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2016.**

---

Charles Ricard  
Directeur général /  
secrétaire-trésorier

---

Caryl Green  
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 7 juillet 2016

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :..... 7 juillet 2016

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :..... ...

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT..... ...

DATE DE L'ADOPTION :..... ...

NUMÉRO DE RÉSOLUTION :..... ...

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :..... ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :..... ...

**ANNEXE A**  
**RÈGLEMENT N°975-16**

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

SOUS-GROUPES D'USAGES	CODE	ZONE
		IA 402
Habitation unifamiliale isolée	R1	X
Habitation maison mobile	R2	
Habitation multi logement	R3	
Habitation collective	R4	
Habitation unifamiliale jumelée	R5	
Commerces et services professionnels	C1	
Commerces de vente au détail	C2	
Services personnels, financiers et administratifs	C3	
Commerces de restauration et d'hébergement	C4	
Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles	C5	
Commerces touristiques et artisanaux	C6	
Services de réparation de véhicules et articles divers	C7	X
Commerces de rebuts de véhicules	C8	
Commerces de vente de véhicules	C9	X
Commerces reliés aux véhicules	C10	
Commerces et services à caractère érotique	C11	
Activités récréatives et touristiques	L1	
Activités culturelles	L2	
Gouvernementaux	P1	
Culte, éducation, santé et social	P2	
Services d'utilité publique	P3	
Infrastructure de transport	P4	
Parc et terrain de jeu	P5	
Parc naturel	P6	
Industriel léger	I1	X
Industriel axé sur l'environnement	I2	
Para industriel	I3	X
Extraction	EX	
Agriculture	AG	
Espace naturel	EN	
Préservation de la nature	EN-PN	
Préservation champêtre	EN-PC	
Zone de mise en valeur	EN-MV	
Enclave résidentielle	EN-R1	
Camp Fortune	EN-L1	
Maisons O'Brien et Wilson	EN-CE	
Domaine Mackenzie King	EN-H1	
Services publics	EN-P3	
Hauteur maximale permise (mètres)		12
Marge avant minimale (mètres)		4,5
Marge latérale minimale (mètres)		4,5
Marge arrière minimale (mètres)		4,5
Compensation monétaire pour stationnement applicable		
Zone sujette à un P.A.E. (règlement 640-05)		
Zone sujette à un P.I.I.A. (règlement 681-06)		
Usage complémentaire résidentiel (groupe)		B
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES :		

Charles Ricard  
Directeur général /  
secrétaire-trésorier

Caryl Green  
Mairesse